

SORT DES ÉVÊQUES D'ANCIEN RÉGIME QUI ONT ADMINISTRÉ L'OISE SOUS LA RÉVOLUTION ET LE CONCORDAT

par

Eloi DELBECQUE

Des 136 évêchés composant la France d'avant 1790 la Révolution réduira le nombre à 84 que le Concordat compressera à 59. Ainsi vont disparaître de la scène les Pairs ecclésiastiques de France qui avaient le privilège de participer aux sacres des rois : exit les évêques-ducs de Reims, Langres, Laon, les évêques-comtes de Beauvais, Châlons-sur-Marne et Noyon, mais également les autres évêques de l'Oise-Aisne-Somme, les évêques de Senlis, Soissons et Amiens.

Malgré leurs protestations ils ont dû subir le martyre de la Foi, ou se terrer ou s'exiler. Avec le Concordat et le rétablissement de la religion catholique comme la principale religion des Français, l'immense majorité des prélats se rangea, parfois non sans mal, au souhait du pape Pie VII et un à un ils remirent pour la plupart leur démission, affirmant pour la première fois la prééminence de Pierre sur tous les successeurs des apôtres.

Avant d'évoquer les événements et les répercussions de ces quelques douze ans qui ont bouleversé le paysage politique et religieux, l'orateur se devait de rappeler les conditions pour accéder à l'épiscopat.

Sous l'Ancien Régime notre actuel département comprenait principalement quatre diocèses ayant à leur tête l'évêque-comte de Beauvais, l'évêque-comte de Noyon, pairs de France, l'évêque de Senlis, Grand aumônier du Roi et l'évêque de Soissons.

Si tous ont été sacrés par les évêques qui les eurent comme Vicaires Généraux - René Potier de Gesvres pour l'évêque de Beauvais,

Alexandre Angélique de Talleyrand Périgord, archevêque-duc de Reims pour l'évêque du Mans (Grimaldi), Christophe de Beaumont, archevêque de Paris pour l'évêque de Senlis comme pour l'évêque de Tulle (Bourdeilles), deux remarques s'imposent sur l'âge et le lieu. Louis André de Grimaldi est le plus jeune, sacré à 31 ans, tandis qu'Henri Joseph Claude de Bourdeilles le plus âgé, a 42 ans. Si pour l'ensemble de ces nouveaux promus leur consécration eut lieu dans une petite chapelle parisienne, un seul s'en distingue : Jean Armand du Bessuejols de Roquelaure est sacré à la cathédrale Notre-Dame de Paris, hommage rendu au siège de Senlis qui a le privilège d'ajouter le titre d'Aumônier du Roi.

Des quatre prélats le seul élu aux Etats-Généraux est l'évêque de Beauvais, les autres se voient opposer des candidats qui marqueront l'Histoire : pour le diocèse de Noyon l'abbé Gilbert curé de Saint-Martin, pour le diocèse de Senlis Jean-Baptiste Massieu, curé de Cergy, futur évêque constitutionnel, pour le diocèse de Soissons, l'évêque laisse sa place vacante.

Face à la Révolution et au Concordat le prélat, victime désignée par avance à la vindicte populaire semblerait être le grand Aumônier du Roi, Académicien de surcroît. En l'absence de documents jusqu'à présent, son attitude montre au moins sa survie sans encombre jusqu'au Concordat.

A l'aube des événements :

- l'évêque de Beauvais a 53 ans, il occupe le siège de saint Lucien depuis 17 ans,
- l'évêque de Noyon a 52 ans, il occupe le siège de saint Médard et saint Eloi depuis 12 ans,
- l'évêque de Senlis a 68 ans, il occupe le siège de saint Rieul depuis 36 ans,
- l'évêque de Soissons a 69 ans, il occupe le siège de saint Gervais et saint Protais depuis 26 ans.

Pour l'ensemble des Pairs de France et des évêques de l'actuelle région picarde la moyenne d'âge (54,5 ans) est inférieure à la moyenne nationale (60 ans).

Si l'évêque de Beauvais demande à ses prêtres et fidèles de prier durant la tenue des Etats Généraux (1^{er} mai 1789), seul Louis André de Grimaldi quitte son évêché au début de la Révolution (17 juillet 1789) tout en mettant en place des vicaires généraux chargés d'administrer le diocèse, mesure qui sera reprise par tous nos évêques. Arrêté à Dole, en compagnie du chanoine Delessart, ancien garde du corps du comte d'Artois (futur Charles X) il modifie son projet initial pour se rendre au château de la Cagne, propriété familiale, sans détour par l'étranger. Peu de temps après il publie un mandement pour demander des prières pour

le roi. Les contributions patriotiques acceptées par les prélats en décembre 1789 sont de 24 000 livres pour celui de Beauvais et de 15 000 pour celui de Noyon notamment.

En avril 1790 un événement touche la proche banlieue de Noyon, 60 maisons sont détruites par un incendie mettant à la rue 250 sans abris. L'évêque saisi se propose de participer à l'aide générale mais en juin 1790 les sommes promises ne sont pas toutes versées.

L'adoption de la Constitution Civile du clergé (juillet 1790) réduisant les évêchés au nombre de départements traduit l'ingérence du pouvoir civil dans le domaine ecclésiastique. Tous les évêques protestent courant octobre contre leur obligation de prêter serment de même contre celle faite au clergé, sauf semble-t-il l'évêque de Senlis. L'évêque de Beauvais s'y distingue : non seulement il signe l'*Exposition des principes sur la Constitution Civile du Clergé* mais outre sa réponse personnelle aux autorités départementales, il publie également deux mandements s'appuyant sur les positions de l'évêque de Boulogne (Asseline) et l'évêque de Langres (La Luzerne). Henri Joseph de Bourdeilles le suit de près puisque d'octobre 1790 à février 1791 il se montrera soucieux de défendre sa fonction épiscopale.

L'évêque du département (février 1791) ayant été élu par les autorités civiles, l'exil est devenu une nécessité pour échapper aux rigueurs de la loi. Des quatre évêques de l'Oise, deux quittent leur pays : l'évêque de Noyon est à Florence en mai 1792 puis à partir d'octobre 1794 à Londres, l'évêque de Soissons à Bruxelles d'abord puis dans les Etats allemands. L'évêque de Beauvais réfugié avec son frère l'évêque de Nantes part pour un temps à Soissons et revient à Paris pour ne pas menacer leur sœur abbesse. Arrêtés, ils subissent le martyre aux Carmes en septembre 1792. Resté à Paris, l'évêque de Senlis fait de fréquents déplacements entre Paris et son diocèse principalement à Crépy-en-Valois. En novembre 1793 arrêté par Joseph le Bon parmi les suspects, il ne doit sa liberté qu'à la protection de Robespierre qui le fait élargir. En 1797 il est de nouveau près de Senlis puis revient à Paris jusqu'au Coup d'Etat du 18 Brumaire.

A Pie VI mort en captivité à Valence en France en 1799 succède Pie VII. Ce pontife se doit de ramener la paix dans son clergé tiré à hue et à dia. Si les évêques français, de tradition gallicane continuent d'affirmer la collégialité épiscopale, il affirme, face à eux, sa primauté.

De leur vaste mission qui comprenait les secteurs éducatif et hospitalier, la Révolution a réduit ces prélats à n'être plus qu'hommes d'Eglise. Des quatre évêques ayant occupé une partie de l'Oise, l'évêque de Senlis est le premier, dès novembre 1801 à remettre sa démission. Il continue ses fonctions épiscopales du 19 Germinal an X au 29 février 1808 comme archevêque de Malines (Belgique) ayant juridiction sur les

évêchés de Tournai, Gand, Namur, Liège, Aix-la-Chapelle, Trêves, Mayence. Il devient chanoine du Chapitre épiscopal de Saint-Denis. Il meurt à Paris le 23 février 1818. Il est enterré à Senlis dans sa cathédrale, dans la chapelle Saint-Rieul.

L'évêque de Soissons se soumet au Concordat le 7 mai 1802 alors qu'il est de retour à Paris où il décède, le 12 décembre de la même année.

Louis André de Grimaldi, vraisemblablement proche des idées ultraroyalistes est peut-être impliqué dans les oppositions royalistes qui secouent le sud de la France. Il est pris à partie à Vence en 1790 puis à la Cagne en 1791 dans son château familial ; une propriété sise à Nice, à quelques lieues lui permet, ainsi qu'à son frère, plus tard, de se réfugier en Italie. Arrivé à Londres en septembre-octobre 1794, il y retrouve plus d'une vingtaine de prélats qui ont, comme lui, émigré.

Lorsque les pourparlers s'engagent entre la France et le Vatican l'évêque de Noyon, comme la quasi totalité de ses collègues réaffirme sa position gallicane dans le *Mémoire des évêques français résidents (sic) à Londres qui n'ont pas donné leur démission*, rédigé en décembre 1801 et publié en 1802. Il meurt le 28 décembre 1804 à Londres, est inhumé le 3 janvier 1805 à Old Saint Pancrace. Par son testament et ses quatre codicilles il lègue toute sa fortune (composée principalement d'une créance sur son frère) à une chanoinesse qui tentera encore en 1825 de se faire délivrer la succession de la mère de l'évêque.
